

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 11 mai 2015 de 17h30 à 19h00

Date de convocation : le 5 mai 2015.

PRÉSENTS : Claude MALIA, Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Eric GERARD, Nicolas MOMETTI

ABSENT EXCUSÉ : Nelly CARRAT,

Secrétaire de séance : Saliha ARRADA

Ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.
- 2- Composition du Conseil syndical.
- 3- Délibération n°708, Contrat d'assurance des risques statutaires.
- 4- Délibération n°709 : Création de poste Animateur principal 2^{ème} Classe.
- 5- Délibération n°710 : organisation d'un séjour d'été en partenariat avec la ville de BARRAUX.
- 6- Délibération n°711 : Convention des Bassins de lecture – CCPG.
- 7- Délibération n°712 : Médiation sociale.
- 8- City stade.

1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

2- Composition du Conseil syndical.

Mme Christelle TORRELLI, élue de Froges, démissionne de son mandat de Conseillère syndicale au S.I.C.SO.C. pour des raisons professionnelles. Elle souligne l'intérêt qu'elle porte aux actions du centre socio-culturel et le plaisir qu'elle a eu au sein de cette instance.

3- Délibération n°708, Contrat d'assurance des risques statutaires.

M. le Président expose :

- L'opportunité pour le SICSOC de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Les conseillers après en avoir délibéré décident :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016
Régime du contrat : capitalisation

4- Délibération n°709 : Création de poste animateur principal 2^{ème} classe.

Pour donner suite à la réussite d'un concours interne, M. le Président indique qu'il convient de créer un poste en adéquation avec le nouveau grade de l'agent. La fiche de poste de l'agent sera modifiée en conséquence.

Après débat, les Conseillers présents et représentés créent le poste d'animateur principal 2^{ème} classe à 1 ETP (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} juin 2015.

5- Délibération n°710 : organisation d'un séjour d'été en partenariat avec la ville de BARRAUX.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à un partenariat avec la Ville de Barraux pour l'organisation d'un séjour d'été au Grand Bornand pour les enfants de 6 à 11 ans du 24 au 28 août 2015, selon les termes de la convention jointe.

M. le Président est chargé de signer tous les actes entérinant cette décision.

6- Délibération n°711 : Convention des Bassins de lecture – CCPG.

Le Président expose :

- Dans le cadre du développement de la politique culturelle du Grésivaudan, la CCPG propose la convention ci-jointe actant l'organisation par bassins de lecture.
- La CCPG propose que la bibliothèque du Centre socio-culturel soit en coordination du bassin de lecture regroupant Laval, Le Champ-Près-Frogès, Les Adrets, Tencin, Theys.

A l'unanimité des conseillers, la convention est acceptée sous réserve de la suppression du texte suivant « Le syndicat intercommunal s'engage à maintenir le budget d'acquisitions de son équipement culturel ».

7- Délibération n°712 : Médiation sociale.

Monsieur le Président expose la proposition de l'association AGIL pour le renouvellement de la mission de médiation sociale pendant la période estivale.

- Vu la décision de la commune de Frogès de ne pas reconduire la mission de médiation sociale sur son territoire pour cette année 2015
- Vu la décision de Villard-Bonnot de poursuivre la médiation sociale sur son territoire,

Les conseillers s'accordent à l'unanimité sur le portage de la mission par le S.I.C.SO.C. au profit de la commune de Villard-Bonnot, celle-ci s'engageant à supporter les frais financiers à hauteur du coût de l'intervention.

8- City stade.

Devant les difficultés de voir des évolutions concrètes dans le dossier du city-stade bloqué par le problème foncier, le Conseil syndical décide d'adresser un courrier au Président de la CCPG, avec copie à Mme Valérie PETEX et M. Daniel CHAVAND en leur qualité de Vice-Président, pour demander la possibilité de la cession par la CCPG au profit du S.I.C.SO.C. du terrain initialement retenu pour la construction du City stade.

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX